

Famille du média : **PQR/PQD**
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **1053000**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **05 février 2024 P.35**

Journalistes : **Arnauld Bernard**

Nombre de mots : **709**

p. 1/2

PROJET RTE

Un Comité de suivi environnemental mis en place

Composé à parité de représentants de l'État, d'élus et de membres d'associations environnementales, il a pour objectif de gagner en transparence sur les travaux

« Ce projet est très important pour notre pays. » Ce sont des mots forts et rarement utilisés qui ont été choisis par la préfète des Landes, Françoise Tahéri, pour défendre le projet d'interconnexion électrique France-Espagne de RTE, et son passage à terre par les Landes.

« Il y avait un risque, l'an dernier, de black-out, qui n'a fort heureusement pas eu lieu, et c'est en partie grâce aux interconnexions entre pays », a-t-elle ajouté, alors que le transporteur d'électricité lui-même écartait le risque d'un tel scénario, au cœur de l'hiver dernier. Il n'empêche, sécuriser l'approvisionnement en électricité est assurément un sujet auquel tous les citoyens landais seront sensibles. « On a besoin de plus en plus d'électricité décarbonée, pour répondre aux objectifs climatiques. Il y a de plus en plus de panneaux solaires qui sont déployés dans les Landes », a-t-elle ajouté, en faisant le lien avec le projet de ce câble permettant d'échanger de

l'électricité avec nos voisins, à des périodes précises, et éviter les délestages.

Ainsi, pour lever les inquiétudes suscitées par le projet d'enfouissement d'une ligne de 400 000 volts à proximité des communes de Seignosse, Hossegor et Capbreton, la préfète a annoncé la mise en place d'un Comité de suivi environnemental, prévu par les textes, pour assurer « la transparence » sur le déroulé des travaux. À parité entre les représentants de l'État, des élus et des associations environnementales, il devrait se réunir plusieurs fois par an, avant la réalisation des travaux, pendant et après.

Les opérations de forage du puits d'atterrage de Seignosse ayant commencé en novembre 2023 à proximité de la plage des Casernes, les questions pratiques étaient visiblement nombreuses à l'occasion de ce premier rendez-vous. « Il y aura des mesures tout au long du chantier, sur les champs magnéti-



Le Comité s'est réuni pour la première fois dans les murs de la sous-préfecture de Dax, vendredi. PRÉFECTURE DES LANDES

ques, sur la qualité de l'eau, sur les zones Natura 2000, ou encore sur la nécessité des compensations environnementales », a ajouté Françoise Tahéri.

Dialogue et transparence

Jérôme Rieu, le délégué régional de RTE, a confirmé que le travail d'explication et d'échange avec toutes les parties prenantes devait se poursuivre : « La mise en service devrait avoir lieu en 2028. D'ici là, nous allons suivre toutes les étapes des travaux en cours. » C'est la Dreal qui coordonne sur trois départements l'action des services de l'État en matière d'en-

vironnement : « L'arrêté d'autorisation environnemental est public. Il détaille sur plusieurs dizaines de pages toutes les mesures que nous allons prendre pour la protection de l'environnement, a expliqué Vincent Jechoux, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine. Et il y aura des inspections sur place. »

Pendant ce temps, les contentieux lancés auprès du Conseil d'État et du tribunal administratif se poursuivent. Ils devraient être purgés d'ici mi-février.

Arnauld Bernard

COMPOSITION

Le Comité est composé du président de la Fédération des Landes de la pêche et de la protection du milieu aquatique, du président de l'Association Bénesse Environnement, du président de la Fédération nationale de plaisance et des pêches en mer, du président de l'association Seignosse-Océan, du président de Sauvgarde et Perspective de Soorts-Hossegor, de la présidente de Landes Aquitaine environnement et du président des Amis de la terre pour les associations environnementales. Le président de la Sepanso, Georges Cingal, qui porte un recours contre le tracé, a préféré ne pas siéger. Côté élus, on compte les sénateurs Monique Lubin et Éric Kerrouche, le député Lionel Causse, le président du Conseil régional Alain Rousset, le président du Conseil départemental Xavier Fortinon, les maires de cinq communes concernées, le président de Macs Pierre Froustey, le président de l'Association des maires des Landes Hervé Bouyrie, le président du Syndicat mixte de gestion des eaux de baignades landaises, et le président du syndicat mixte des rivières Côte sud.